



# Projet Educatif de Territoire

## PEDT- Plan Mercredi

### Artigues-près-Bordeaux 2022 / 2026

#### Sommaire

Préambule :	<i>page 2</i>
1. Les équipements et établissements scolaires de la commune	<i>pages 2-4</i>
- Les établissements scolaires	
- Les accueils collectifs de mineurs	
- L'organisation du temps scolaire	
2. Les étapes de la concertation et de la mise en œuvre	<i>page 5</i>
3. Le diagnostic de territoire	<i>pages 6-9</i>
4. Le projet politique	<i>page 10</i>
5. Les objectifs du PEDT	<i>pages 11-12</i>
6. Les outils d'aide au développement du PEDT	<i>pages 13-14</i>
7. Le Plan Mercredi	<i>pages 14-16</i>
8. Les documents annexes	<i>page 16</i>

## **PREAMBULE**

Le projet éducatif territorial (PEDT), mentionné à l'article D. 521-12 du code de l'éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Il doit donc permettre d'organiser des activités périscolaires prolongeant le service public d'éducation et en complémentarité avec celui-ci.

Il peut être centré sur les activités périscolaires des écoles primaires ou aller jusqu'à s'ouvrir, à l'ensemble des temps scolaires, périscolaires et extrascolaires pour les enfants de **0 à 18 ans**.

Sur le territoire d'Artigues-près-Bordeaux, le PEDT-Plan Mercredi actuel est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2022.

La collectivité d'Artigues réaffirme son ambition éducative à travers le renouvellement du projet éducatif territorial PEDT-Plan Mercredi pour les années scolaires 2022-2026.

### **Une volonté politique affirmée**

A travers la politique petite-enfance, enfance et jeunesse mise en place sur la commune d'Artigues-près-Bordeaux, l'équipe municipale affirme l'importance d'une action ambitieuse menée en partenariat avec la communauté éducative au service de l'ensemble des enfants de la ville de 0 à 18 ans.

Le Projet Educatif De Territoire PEDT-Plan Mercredi doit répondre à des besoins identifiés par le diagnostic mené lors du lancement de la démarche CTG (Convention Territoriale Globale) début 2021.

La commune met en oeuvre la mobilisation d'un maximum de ressources présentes sur le territoire et s'attache à mettre en cohérence l'action de l'ensemble des co-éducateurs que sont les élus, les enseignants, les parents, les animateurs, les Atsems, les intervenants ainsi que les partenaires associatifs et institutionnels.

### **1- Les équipements et établissements scolaires de la commune**

- **Les établissements scolaires :**

La commune compte deux écoles maternelles et une école élémentaire, toutes trois situées au centre bourg.

En septembre 2024, un nouveau groupe scolaire (école maternelle et élémentaire) ouvrira ses portes dans le quartier Feydeau.

Le collège de secteur se trouve à Cenon et les deux lycées quant à eux se trouvent à Bordeaux (lycée François Mauriac) et à Lormont (lycée des Iris)

#### **Les écoles maternelles :**

L'école maternelle de la Plaine compte 6 classes et 149 enfants.

L'école maternelle du Parc regroupe 7 classes et 178 enfants

#### **L'école élémentaire du Parc :**

Elle accueille 471 enfants répartis au sein de 20 classes.

#### **1 ITEP**

- **Les accueils de loisirs municipaux :**

Un accueil de loisirs périscolaire maternel multisite d'une capacité d'accueil de 120 enfants

Un accueil de loisirs périscolaire élémentaire d'une capacité d'accueil de 162 enfants.

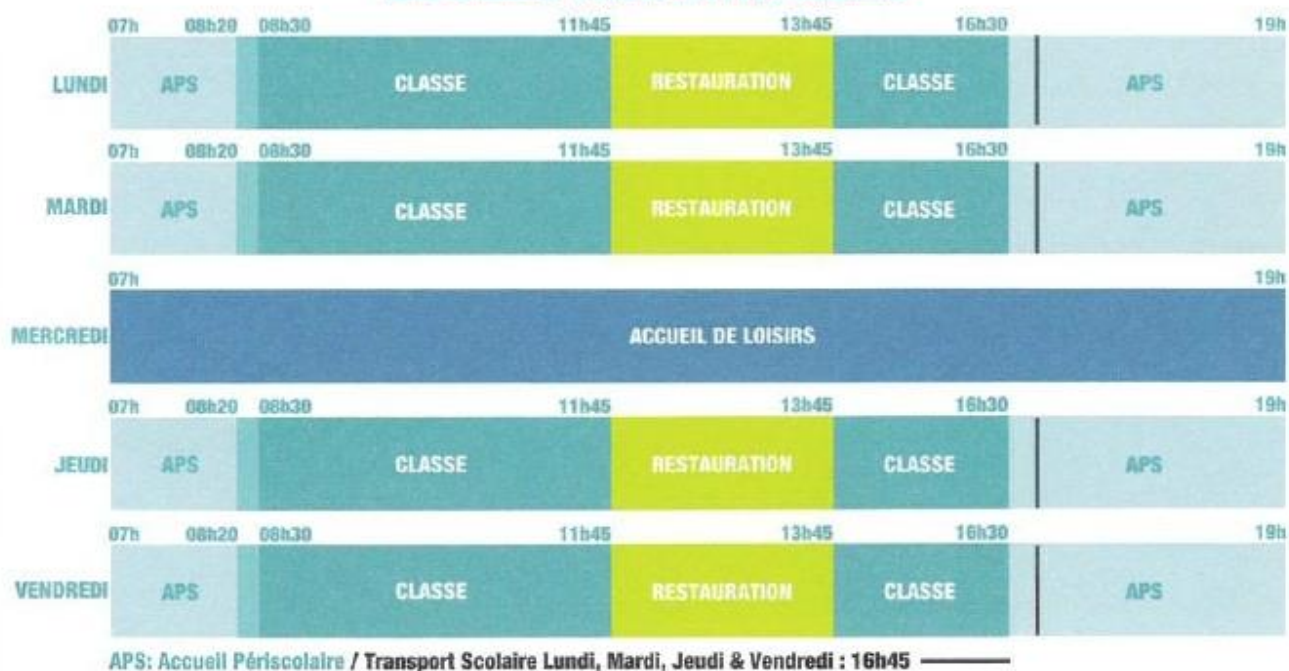
Un accueil de loisirs extrascolaire maternel d'une capacité d'accueil de 120 enfants

Un accueil de loisirs extrascolaire élémentaire d'une capacité d'accueil de 132 enfants

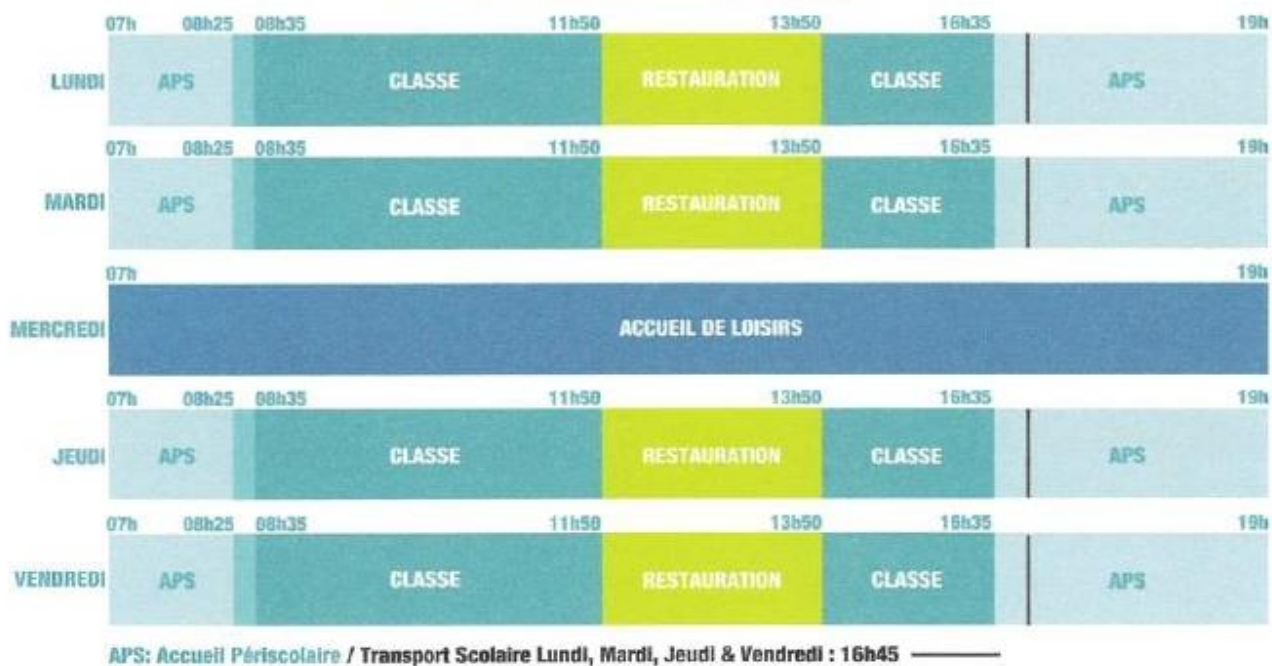
Un accueil de loisirs adolescent d'une capacité d'accueil de 33 enfants (qui peut être mutualisé avec l'accueil de loisirs élémentaire suivant les périodes, en respectant les capacités totales)

- **Les équipements et associations sportives :**
  - Une plaine des sports (terrains de football synthétiques, piste athlétisme, terrain de basket)
  - Un terrain de foot en herbe
  - Un complexe sportif (2 salles)
  - Un boulodrome et une piste de BMX
  - Un city stade, un terrain de pétanque et une rampe de skate à proximité des écoles
  - Dojo
  - Des terrains de tennis, de beach-tennis et un padel
  - Un parcours de VTT
  - Une vingtaine d'associations sportives
- **Etablissements d'accueil et service de la petite enfance :**
  - Deux Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant EAJE:
    - Un multi-accueil « les jeunes pousses » en gestion municipale :17 places
    - Une crèche « les rêves bleus » en délégation de service public avec la société People and Baby : 24 places
  - un Relais Petite Enfance RPE : 1 animatrice et 61 assistantes maternelles déclarées en activité
  - un Lieu d'Accueil Enfant Parent LAEP dont l'ouverture est prévue en janvier 2023
- **Equipements et associations culturelles :**
  - Une école municipale d'arts (musique, danse, théâtre d'impro et arts plastiques)
  - Une salle de spectacle « Le Cuvier »
  - Une médiathèque
  - Une direction culturelle
  - La maison éco
  - Une dizaine d'associations culturelles
- **Services s'adressant aux jeunes :**
  - Un Conseil Municipal des Enfants/ CME
  - Un Point Information Jeunesse PIJ
  - Un espace-jeunes
  - Une junior-asso
  - Des séjours hiver et été
  - Des permanences de la mission locale des Hauts de Garonne
- **Des actions transversales s'adressant aux enfants, aux jeunes et aux familles :**
  - Carnaval, Festi'familles, Fête de la musique, des portes ouvertes de toutes les accueils collectifs de mineurs plusieurs fois par an.

## ÉCOLES MATERNELLES



## ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE



## **2- Les étapes de la concertation et de la mise en œuvre**

Le PEDT est envisagé comme une feuille de route, une note d'intention qui définit les axes forts et le maillage partenarial sur une durée donnée.

Il est un moyen d'assurer la continuité éducative sur le territoire avec l'ensemble des acteurs éducatifs et des partenaires. D'identifier les moyens mis en œuvre pour :

- Partager un diagnostic et des problématiques
- Trouver comment y répondre ensemble
- Faire vivre le projet

Le suivi du PEDT est assuré par plusieurs instances :

- **Un comité de pilotage** composé de membres qui représentent :  
Les élus  
Les équipes enseignantes  
Les directions petite-enfance et éducation-enfance-jeunesse  
Les directions transversales : culture, développement durable, médiathèque, sport et vie associative  
Les parents d'élèves  
Les associations...ITEP...CMPPE..  
Les partenaires institutionnels : DRDJS, Education Nationale, CAF, Département...
- **Un comité technique** composé de membres qui représentent :  
Les acteurs de terrain œuvrant à la concrétisation des objectifs éducatifs  
Les directions engagées dans les actions  
Il est proposé la mise en place de 3 COTECH par périodes d'âges : 0/6 ans ; 6/12 ans et 12/18 ans.  
Un lien avec des actions pour les 18/25 ans sera mis en place afin de maintenir une continuité

La coordination du PEDT-Plan Mercredi et des actions éducatives est assurée conjointement par la directrice éducation-enfance-jeunesse et la chargée de coopération territoriale.

Les objectifs ont été définis en collaboration entre les élus et les techniciens, selon les retours du portait social de territoire et la mise en place de groupes de travail.

Le PEDT-plan mercredi sera mis en œuvre pour une durée de 4 ans (2022-2026), sur la même temporalité que la CTG.

### 3- Le diagnostic du territoire

En 2021, un diagnostic de territoire a été réalisé dans le cadre du lancement de la démarche de la Convention Territoriale Globale CTG avec la CAF de la Gironde.

#### Les principales caractéristiques territoriales

##### ➤ Une population en forte augmentation

La demande de logements croît fortement. Une population de locataires, en particulier des locataires sociaux, vient résider sur un territoire historique de propriétaires.

Il n'est pas observé de processus de ségrégation socio-spatiale

##### **Enjeux :**

- Identifier les besoins de cette nouvelle population de résidents
- Créer du lien et maintenir la mixité sociale
- Définir et accompagner une politique d'offre de logements

##### ➤ Un territoire socialement mixte et des habitants avec un niveau de vie qui tend à se dégrader

L'arrivée des locataires engendre une dégradation des indicateurs de niveaux de vie.

Le poids des familles à bas revenus progresse et une certaine paupérisation des habitants est observable dans le parc de logements gérés par les bailleurs sociaux.

##### **Enjeux :**

- Identifier les besoins de ces nouveaux habitants pour mieux les accompagner

##### ➤ Des indicateurs économiques (emploi, taux d'activité, taux de chômage) "au vert" avec toutefois une légère dégradation pour les femmes et les jeunes

La situation des jeunes inscrits à la Mission Locale se dégrade fortement, aussi bien pour l'accès à l'emploi et l'alternance, que l'accès à une formation.

La progression des *neet* (« ni étudiants, ni employés, ni stagiaires ») est continue et supérieure à celle des territoires environnants.

##### **Enjeux :**

- Mettre le territoire en veille sur la précarisation des conditions d'emploi et de travail qui peut s'accompagner d'une dégradation des conditions de vie
- Accompagner l'insertion professionnelle, notamment des jeunes

##### ➤ Des familles majoritairement composées d'un ou deux enfants avec une augmentation sensible des familles monoparentales

On remarque une forte croissance du nombre des enfants dans toutes les classes d'âges (0 à 2 ans ; 3-5 ans ; 6-11 ans ; 12-17 ans).

En outre, on observe une hausse notable du nombre d'enfants signalés à l'ASE (informations préoccupantes).

##### **Enjeux :**

- Ajuster, voir augmenter, les capacités d'accueil collectif dès la toute petite-enfance
- Maintenir une veille sur les problématiques liées à la parentalité, aux incivilités, à l'occupation du domaine public...
- Rendre plus visibles les espaces dédiés aux jeunes (PIJ, Espace-jeunes...)

➤ Des seniors en faible nombre et avec des ressources financières relativement confortables  
Les seniors sont cependant amenés à vieillir sur la commune et certains ont aussi des besoins sociaux.

Le nombre de demandes d'APA établissement est en forte augmentation.

**Enjeux :**

- Recréer du lien avec les seniors éloignés des services lors de la période Covid
- Renforcer les services de maintien à domicile et enrichir l'offre de manifestations
- Soutenir et accompagner les aidants
- Réfléchir à un lieu de vie pour les personnes âgées dépendantes

➤ Un territoire proche de la Métropole et de la ville centre Bordeaux mais où les déplacements restent problématiques, notamment pour les habitants les plus précaires et les jeunes

**L'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles :  
Identifier les besoins prioritaires sur la commune**

➤ L'augmentation de la population, notamment des plus jeunes, dont résulte une croissance des besoins de garde d'enfants, en particulier pour l'accueil régulier.

**Atouts** : 2 crèches (41 places dont 38 pour les artiguais, 1 Relais Petite-Enfance avec 84 assistantes maternelles agréées et 2 MAM)

**Faiblesses** : taux de refus assez importants pour l'accueil collectif

➤ Les ALSH maternels et élémentaires sont connus, fréquentés et les parents en sont satisfaits. Mais ils sont appelés à connaître un accroissement de leurs effectifs.

**Atouts** : 1 accueil de loisirs maternels, 1 accueil de loisirs élémentaire et 1 accueil de loisirs jeunes,

3 écoles dont 1 école élémentaire de 20 classes, 2 écoles maternelles de 6 classes et 7 classes

**Faiblesses** : des locaux scolaires mutualisés pour l'ALSH avec des contraintes de cohabitation et des locaux exigus

➤ La Médiathèque, l'École d'arts et le tissu associatif sont très largement connus, fréquentés et jugés positivement

**Atouts** : une large offre culturelle, sportive et associative

**Faiblesses** : des structures pas toujours fréquentées par les familles en difficulté ou isolées

➤ Une offre de structures spécifiques à destination des jeunes est assez diversifiée - existence d'un Point Information Jeunesse et d'un Espace Jeunes

**Atouts** : un espace dédié et des moyens humains et matériels

**Faiblesses** : structures encore trop peu identifiées par les jeunes

➤ Interrogés sur ce qu'il manque dans la commune pour les enfants et les jeunes, les Artiguais ayant répondu au questionnaire citent spontanément des établissements d'accueil (crèche, école, collège) et des structures informelles de loisirs (aires et parc de jeux, pistes de skate).

**Atouts** : une offre de service plutôt étendue et diversifiée

**Faiblesses** : une capacité d'accueil limitée avec des besoins croissants

- Les problématiques liées aux nouveaux arrivants ne sont pas uniquement de nature quantitative, mais aussi qualitative : des processus de différenciation sociale sont à l'œuvre et de nouveaux problèmes sociaux apparaissent.

**Atouts** : une police municipale engagée dans des actions de prévention

**Faiblesses** : un réseau de partenaires à renforcer

- L'évolution sociétale favorise l'émergence des difficultés rencontrées par les familles dans l'exercice de la parentalité, de la petite enfance à l'adolescence, ainsi que les besoins en accompagnement.

**Atouts** : des actions de soutien à la parentalité déjà engagées et d'autres en cours d'engagement

**Faiblesses** : des familles pas toujours faciles à capter et mobiliser

- Les besoins des seniors s'expriment surtout aujourd'hui dans les domaines de l'animation, des loisirs, du portage des repas et des accompagnements médicaux. Un besoin croissant d'accueil collectif se fait aussi sentir pour les plus dépendants

**Atouts** : un CCAS avec un agent référent pour les seniors et des propositions d'activités et d'animations

**Faiblesses** : pas de maison de retraite ou Ephaad sur le territoire

## Les champs d'intervention prioritaires au regard de l'écart offre/besoin

- L'accueil de la petite enfance

Réfléchir autour des capacités de l'accueil collectif, tant régulier qu'occasionnel et qu'atypique.

Il existe en effet un désajustement entre l'offre et la demande des modes de garde de la petite enfance.

- L'accueil de l'enfance

Adapter et prévoir des infrastructures susceptibles d'évolution compte tenu des changements quantitatifs (progression des effectifs) et qualitatifs (impératifs d'inclusion).

Mettre en cohérence les différents temps de la vie quotidienne de l'enfant – scolaire/périscolaire/vacances - par un partenariat plus affirmé entre les acteurs qui les animent.

- La politique jeunesse



Augmenter les capacités collectives d'accueil des jeunes ; rendre plus visibles le PIJ et l'Espace Jeunes ; articuler davantage les différentes structures accompagnant les jeunes - Espace Jeunes, PIJ, Mission Locale, MDSI, Club des Entreprises.

➤ Les nouveaux arrivants

Accompagner l'arrivée des nouveaux habitants : les accueillir, leur faire connaître les services du territoire et les mobiliser pour les intégrer à la vie locale.

➤ La parentalité

Soutenir la parentalité et se mettre en veille pour identifier et accompagner les nouvelles problématiques de la petite-enfance à l'adolescence.

Contribuer à lutter contre l'isolement de certaines familles

➤ Les Seniors

Affirmer une politique senior qui permette le maintien à domicile et la lutte contre l'isolement, soutenir et accompagner les aidants familiaux

Intégrer davantage les seniors dans l'animation de la vie locale.

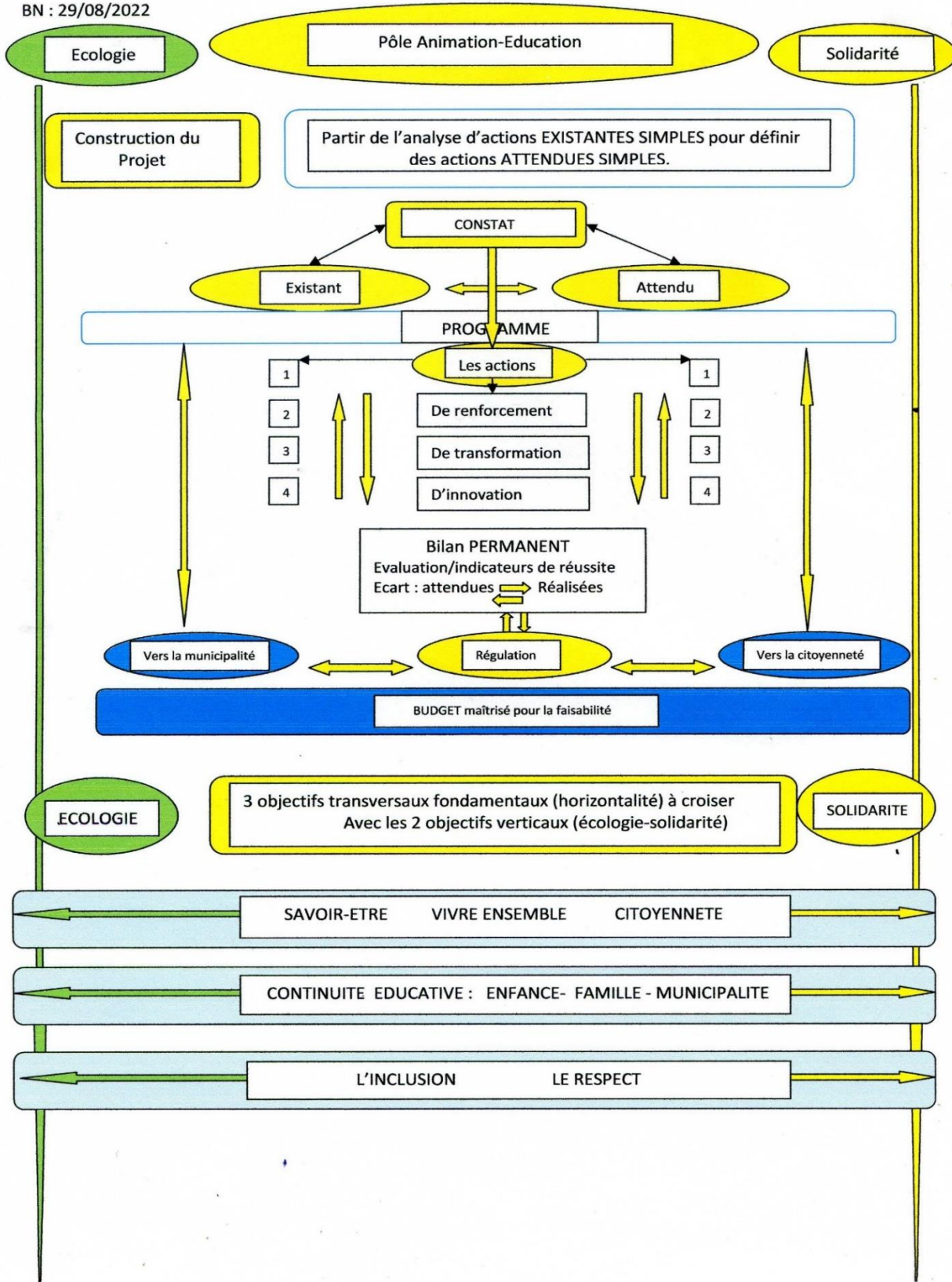
Prévoir une structure d'accueil collectif, intergénérationnelle

➤ Les mobilités et transports

Mener une réflexion sur la densification et l'amélioration du réseau de transport en commun (accroître les amplitudes horaires, la cadence des bus, revoir les tracés, etc.) et développer les liaisons douces.

4- Le projet politique de la ville d'Artiques-près-Bordeaux :

BN : 29/08/2022



**À la suite de ces éléments, sur le territoire d'Artigues-près-Bordeaux en 2022, il est important de :**

- Recibler la démarche sur l'enfant et la famille
- Favoriser le développement des savoirs, savoir-faire et savoir-être
- Redéfinir les finalités, les objectifs et les valeurs pour les remettre en perspective
- Redynamiser les équipes sur les objectifs et leurs applications
- Renforcer la connaissance et l'activation du maillage des partenaires, mieux s'identifier et se connaître
- Faire cohabiter puis faire collaborer, recueillir l'adhésion du plus grand nombre
- Définir la place et la spécificité de chacun, sans jugement de valeur
- Faire vivre les projets et formaliser des événements communs

## **5- Les Objectifs du PEDT**

L'ensemble des objectifs éducatifs fixés ci-dessous sont plus qu'une simple déclaration d'intention de la part des acteurs éducatifs du territoire.

Ils sont le fil conducteur qui doit guider l'ensemble des acteurs éducatifs dans leur pratique quotidienne au service de l'ensemble des enfants et des familles artiguaises et leur permettre de travailler sur les notions de : pédagogies plurielles et partagées et parcours de l'enfant

C'est un projet commun et transversal qui s'articule autour des temps scolaires, périscolaires et extrascolaires avec comme principal objectif de mettre l'enfant au cœur du projet et de donner une place aux familles.

- **1- Favoriser la solidarité et le soutien à la parentalité, redonner une place aux familles au sein des parcours éducatifs de leurs enfants.**
  - Renforcer la lisibilité de l'offre éducative et parvenir à mieux la faire connaître.
  - Favoriser la réussite scolaire de l'ensemble des enfants en y associant les familles.
  - Accueillir et impliquer les parents dans la vie des structures d'accueil des enfants.
  - Développer des espaces et des moments de parole et d'échange pour les familles (formels et informels).

- **2- Favoriser la complémentarité et la cohérence éducative sur les différents temps de l'enfant (temps libre, familial, scolaire, péri-scolaire, extra-scolaire et associatif).**
  - Favoriser l'adaptation des structures d'accueil et des activités en fonction des attentes et des besoins des enfants et de leurs familles.
  - Améliorer et renforcer les relations entre tous les partenaires, encourager une communication bienveillante.
  - Harmoniser la cohabitation et les règles de vie au sein des espaces partagés.
  - Encourager la coopération autour de projets communs.
  - Proposer des outils de développement alliant connaissance, apprentissage, découverte et amenant vers l'autonomie.
  
- **3- Contribuer à la socialisation des jeunes publics et les amener vers plus de citoyenneté et d'éco-citoyenneté.**
  - Accompagner et encourager une éducation au développement durable et une éco-citoyenneté active.
  - Développer le sens des responsabilités.
  - Promouvoir des modes d'expression individuelles et collectives ainsi que permettre l'expérimentation de la démocratie.
  - Sensibiliser au « mieux vivre ensemble » sur le territoire et/ou à l'extérieur.
  - Renforcer l'égalité des chances, la lutte contre les discriminations et le respect des valeurs de la République.
  - Garantir la mixité et le brassage des publics au sein des structures d'accueil et des équipes qui y interviennent.
  - Favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap ou porteurs de troubles. Accompagner et former les équipes à cet accueil.

## **6- Les outils d'aide au développement du PEDT**

**Des partenaires essentiels à l'atteinte des objectifs** : de nombreux partenaires, municipaux ou associatifs, interviennent sur les temps scolaires et périscolaires. Leurs actions concernent les enfants pour des temps d'animation ou les équipes éducatives pour des temps de formation. Ils ne sont pas seulement des intervenants mais aussi de réels partenaires éducatifs pour la collectivité.

- UFCV : animation du Club Nature Gironde, sur les temps scolaires et périscolaires en convention annuelle et organisation des séjours de vacances (hiver et été) à la suite d'un marché passé pour 2 ans 2021/2023
- Ludothèque « Terre des jeux »: animation autour du jeu sur les temps péri et extrascolaires ainsi que sur les structures petite-enfance
- Association Récréamix : volet inclusion, pour faciliter l'accès aux activités de loisirs aux enfants porteurs de handicap et former les équipes d'animation dès la petite-enfance
- La référente inclusion du CCAS : accompagnement des enfants porteurs de handicap pour leur inclusion ainsi que de leurs familles et des équipes éducatives dès la petite-enfance
- Les associations culturelles et sportives locales : animation à destination des enfants de 3 à 17 ans dans le cadre des accueils périscolaires et de l'accueil de loisirs
- L'école municipale d'arts et « le cuvier de Feydeau » : parcours culturel pour les classes de l'école élémentaire
- Service municipal du développement durable « la maison éco » : animation autour de l'écologie et du développement durable pour les écoles et les accueils de loisirs et en lien avec le Conseil Municipal des Enfants CME
- La Ligue de l'enseignement : accompagnement dans les démarches pédagogiques et dans la création de la junior-asso
- ITEP, CMPPE, CMPEA

Il est nécessaire pour l'ensemble des partenaires de prendre en compte la nécessité de déployer des activités de qualité, sur les temps péri et extrascolaires, construites en complémentarité avec les temps scolaires et familiaux.

**Des moyens au service du développement de la qualité des animations proposées** : la mise en œuvre des objectifs se fait, entre autres, par :

- L'utilisation d'espaces partagés avec les équipes enseignantes. En effet ; les accueils périscolaires ainsi que les accueils de loisirs (mercredis et vacances) sont organisés dans une partie des locaux scolaires.

De ce partage des locaux en découle l'importance d'établir des conditions d'utilisation claires par le biais d'une charte établie en concertation avec les équipes enseignantes et les équipes d'animation.

- La pérennité d'une équipe d'animation, dimensionnée en fonction des besoins de fonctionnement et de la réglementation en vigueur. Afin d'assurer une meilleure continuité éducative tout au long de la journée et de la semaine de l'enfant, la collectivité a fait le choix de titulariser et d'annualiser une grande partie de l'équipe d'animation. Ces animateurs interviennent sur les accueils périscolaires, la pause méridienne les jours d'école et sur les accueils de loisirs le mercredi et les vacances scolaires.
- Les équipes d'animation, au-delà des heures en « face à face » avec les enfants, dispose de temps dédiés aux réunions et à la régulation. Des moments d'analyse de pratique sont aussi organisés avec les équipes des structures petite-enfance. Ces échanges encadrés par une psychologue contribuent aussi au lien entre les différentes équipes petite-enfance et enfance-jeunesse, ainsi

qu'au renforcement de la cohérence éducative. De plus, un plan de formation est aussi accessible aux animateurs afin de les former et de les faire monter en compétences.

- La mise en place d'instances de pilotage et d'évaluation ; comité de pilotage (orientations stratégiques et évaluation), comités techniques (suivi pédagogique et technique des actions développées), réunions de direction (coordination des différents projets) et réunion d'équipes (mise en place et évaluation des projets pédagogiques et d'animation). Implication lors d'événements municipaux et temps forts.

## **7- Le plan mercredi :**

Tous les accueils de loisirs de la commune font l'objet d'une déclaration préalable auprès du SDJES Service Départemental Jeunesse Engagement et Sports.

Le Plan mercredi est un outil utilisé par la collectivité afin de mettre en œuvre des actions éducatives cohérentes sur les temps périscolaires.

C'est une politique éducative qui permet une mise en application cohérente des objectifs du projet éducatif de territoire PEDT autour de la notion de parcours de l'enfant/du jeune.

Il donne une ligne directrice aux équipes d'animation dans la mise en œuvre des projets pédagogiques des structures de loisirs.

Dans le cadre du Plan mercredi, la collectivité s'engage à structurer ses projets d'accueil du mercredi afin de favoriser :

- La complémentarité éducative
- L'inclusion et l'accessibilité de tous les publics
- L'inscription du projet sur le territoire communal
- La mise en place d'activités innovantes et de qualité

Afin de mettre du lien entre les objectifs du PEDT et ceux du Plan mercredi, il semble important de développer des projets transversaux sur des événements à l'échelle de la commune qui seraient l'aboutissement des objectifs et des actions développés tout au long de l'année.

En effet, dans le cadre des actions REAAP de soutien à la parentalité, la collectivité met en œuvre l'organisation d'une semaine dédiée à la famille, le « Festi'Familles ».

C'est autour de ce projet annuel que l'ensemble des partenaires éducatifs et associatifs se réunissent et collaborent pour offrir aux familles et aux enfants un large choix d'activités et de rencontres autour des richesses du territoire.

Il s'agit d'une restitution collective et finale des projets transversaux et collaboratifs qui ont eu lieu dans l'année scolaire. Cet événement est organisé au mois de juin. La programmation de la semaine est établie en lien avec tous les acteurs et partenaires des milieux scolaires, périscolaires, extrascolaires, associatifs et institutionnels.

Durant cette semaine, toutes les structures qui ont accueilli des enfants pendant l'année valorisent leurs actions et offrent la possibilité aux familles de rentrer dans leurs espaces et lieux d'accueil. C'est l'occasion de partager en famille des activités et que les parents traversent les mêmes lieux et projets vécus dans l'année.

Le projet du Carnaval, en mars, redémarre dans le même état d'esprit et avec la même démarche collaborative permettant de tisser du lien entre les activités du mercredi et les autres temps et intervenants de la journée et de la semaine de l'enfant.

Dans ces projets, comme dans d'autres, sera soulevée la question de la place et de la consultation des parents. Aussi bien de l'association des parents d'élèves que de chaque parent qui souhaitera s'investir à son niveau dans le projet.

De nombreuses associations participent également à ces évènements en proposant des ateliers parents-enfants autour de leurs pratiques sportives et culturelles, mais aussi en proposant des temps participatifs sur la réalisation des projets communaux.

En 2022, la faible implication des enfants et surtout de leurs parents s'explique de deux manières :

- La crise sanitaire qui a éloigné les familles des lieux d'accueil de leurs enfants et qui a créé une rupture entre les temps familiaux et les temps collectifs (scolaire et périscolaires). Les projets communs à destination des publics familiaux redémarrent.
- La mise en route début 2022 d'une nouvelle organisation au sein des services municipaux. L'arrivée d'une nouvelle directrice éducation-enfance-jeunesse et d'une nouvelle coordinatrice (chargée de coopération territoriale) a entraîné des ajustements de fonctionnement et une dynamique de travail participatif et collaboratif à développer.

Le plan mercredi concerne aussi les jeunes à partir de 12 ans et jusqu'à 18 ans pour le moment, sur la plage horaire de l'après-midi après la sortie du collège ou du lycée.

Une réelle réflexion de gestion de ce temps-là est en cours. Une réorganisation du service jeunesse est envisagée pour répondre au mieux et au plus près aux besoins et envies des jeunes.

Les structures d'accueil travaillent à améliorer leurs capacités d'accueil, d'adaptation et de réaction.

Le travail partenarial déjà existant avec la mission locale, l'information jeunesse, Carte Jeunes et bien d'autres est à renforcer et développer.

## **Les grands axes transversaux, 0-18 ans, à développer dans le cadre du PEDT :**

- La valorisation et la poursuite des « passerelles » établies entre les structures petite-enfance et enfance et entre les structures enfance et jeunesse : les liens et échanges développés entre les crèches et l'accueil de loisirs maternel, entre l'accueil de loisirs élémentaire et l'espace-jeunes, entre l'espace-jeunes et le collège...
- L'harmonisation des projets d'accueil de toutes les structures petite-enfance, enfance et jeunesse selon les objectifs définis au sein du PEDT et les 2 axes politiques : la solidarité et l'écologie
- Des instances de pilotage et d'évaluation du PEDT mieux identifiés, plus pertinents et réguliers
- Une politique jeunesse à redéfinir : place de l'information jeunesse, lien avec les partenaires, actions de prévention, séjours...
- La participation des enfants, des jeunes et des familles dans les projets

## **8- Les documents annexes :**

- Le Projet Pédagogique de l'accueil de loisirs/APS maternel
- Le Projet Pédagogique de l'accueil de loisirs/APS élémentaire
- Le Règlement Intérieur du service éducation-enfance
- Les plannings d'activités





# REGLEMENT INTERIEUR

SERVICE EDUCATION ENFANCE

**Accueils périscolaires, Accueils de loisirs, Transports scolaires, Restaurant scolaire**

Le présent règlement, adopté lors du Conseil Municipal en date du 28 mars 2022 définit les conditions d'organisation et de fonctionnement des services périscolaires et extrascolaires de la Ville d'Artigues-près-Bordeaux, **pour une application à partir de juillet 2022.**

SOMMAIRE

## Table des matières

1 – CONDITIONS D’ACCÈS AUX SERVICES .....	18
MEMO : .....	19
2 – LES TRANSPORTS SCOLAIRES (matin et soir).....	20
2-1 - LIEUX D’ACCUEIL ET HORAIRES.....	20
2-2 - MODALITES D’INSCRIPTION ET D’ANNULATION .....	20
3 – LES ACCUEILS PERISCOLAIRES .....	21
3-1 - LIEUX D’ACCUEIL ET HORAIRES.....	21
3-2 - MODALITES D’INSCRIPTION ET D’ANNULATION .....	21
4 – LES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH) .....	22
4-1 – LES MERCREDIS.....	22
4-1-1 - LIEUX D’ACCUEIL ET HORAIRES .....	22
4-1-2 – CAS DE L’EVEIL MULTI SPORT (EMS).....	23
4-1-3 - MODALITES D’INSCRIPTION ET D’ANNULATION DES MERCREDIS ET EMS .....	23
4-2 – LES VACANCES SCOLAIRES .....	24
4-2-1 - LIEUX D’ACCUEIL ET HORAIRES .....	24
4-2-2 - MODALITES D’INSCRIPTION ET D’ANNULATION .....	24
5 – LA RESTAURATION SCOLAIRE.....	25
5-1 - LIEUX D’ACCUEIL ET HORAIRES.....	25
5-2 - MODALITES D’INSCRIPTION ET D’ANNULATION .....	25
6 – TARIFS, FACTURATION / PAIEMENT.....	25
6-1 - TARIFS .....	25
6-2 - FACTURATION / PAIEMENT .....	25
7 – RESPECT DES REGLES DE BON FONCTIONNEMENT .....	26
7-1 – Règles de vie .....	26
7-2 – Sanctions pour non-respect des règles de vie et des horaires de fonctionnement .....	26
9 – COORDONNEES DES SERVICES .....	26

# 1 – CONDITIONS D’ACCÈS AUX SERVICES

**Une inscription auprès du service éducation enfance de la Ville d’Artigues-près-Bordeaux est obligatoire pour accéder à l’ensemble des services proposés.**

**Documents nécessaires pour la constitution du dossier administratif à remettre au service :**

- Avis d’imposition de l’année N-1 (revenus de l’année N-2)
- Attestation de quotient familial CAF de moins de 3 mois

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Copie de l'attestation de la carte vitale
- Copie des vaccinations
- Attestation responsabilité civile périscolaire et extrascolaire pour l'année scolaire en cours
- Attestation d'employeur (avec les horaires pour le périscolaire)(en cours de modification)*
- Copie du Protocole d'accueil individualisé (PAI)
- Visa d'un jugement du tribunal des familles (le cas échéant)

## A QUOI SERT LE KIOSQUE FAMILLE ?

La notice d'utilisation du KIOSQUE FAMILLE sera disponible en ligne sur le site internet de la Ville.

- Pour retrouver toutes les informations administratives pour remplir mon dossier personnel.
  - Pour les accueils périscolaires et pour la restauration scolaire : toutes les demandes de réservation et d'annulation sont à effectuer en ligne, en utilisant le **KIOSQUE FAMILLE**.
- Un **identifiant de connexion pour créer votre mot de passe** par famille sera remis par le service éducation enfance de la Ville après vérification de la complétude du dossier.
- Pour les autres services : Les réservations des jours de fréquentation sont à effectuer auprès des directeurs des structures (à partir du calendrier remis lors de l'inscription).

### Important :

L'inscription ne prend effet qu'après acceptation du dossier d'inscription complet et dûment rempli auprès du service Education Enfance.

**En cas de fortes demandes et d'inscriptions sur liste d'attente, une commission d'attribution sera mise en place afin d'examiner l'ensemble des situations dans les différents services proposés. (À l'exception de la restauration scolaire et des APS)**

## MEMO :

« **Comment m'inscrire** aux différents services ?

Je dois tout d'abord compléter mon dossier personnel et le porter au service Education Enfance.

« **Comment réserver** les services dont j'ai besoin ?

Mercredis et vacances je dois rencontrer les directeurs des structures pour choisir les jours.

Périscolaire et restauration je coche les jours dont j'ai besoin via ma page personnelle sur le **Kiosque famille**.

Modalités Services	Comment s'inscrire ?		
	➤ <b>En 1<sup>er</sup></b> Déposer votre dossier complet au service Education Enfance	Priorité sera donnée aux parents qui travaillent	Demandes validées en commission d'attribution
LES TRANSPORTS SCOLAIRES (Matin et soir)	<b>Fiche d'inscription spécifique</b>		X
LES ACCUEILS PERISCOLAIRES (APS)	réservation via le <b>KIOSQUE</b>	X	X
LES MERCREDIS (ALSH)	+ Réservation auprès des directeurs	X	X
EMS LES MERCREDIS	+ Réservation auprès des directeurs		X
LA RESTAURATION SCOLAIRE	réservation via le <b>KIOSQUE</b>		
LES VACANCES SCOLAIRES (ALSH)	+ Réservation auprès des directeurs		X
SPORT VACANCES	+ Réservation auprès des directeurs		X

## 2 – LES TRANSPORTS SCOLAIRES (matin et soir)

### 2-1 - LIEUX D'ACCUEIL ET HORAIRES

Un service de transports scolaires est assuré sur la Ville d'Artigues-près-Bordeaux et dessert les écoles maternelles, l'école élémentaire et les collèges Jean Jaurès, Jean Zay et Sainte-Claire.

Ce transport est financé pour partie par la Ville et géré par Bordeaux Métropole.

L'encadrement dans chaque bus est assuré par du personnel communal excepté pour les circuits vers les collèges.

Il est demandé aux familles de se rendre à l'arrêt de bus, 5 minutes avant l'horaire de ramassage prévu.

### 2-2 - MODALITES D'INSCRIPTION ET D'ANNULATION

➤ Pour les primaires (maternelle et élémentaire) :

L'inscription au service de transport scolaire est réservée aux élèves résidant sur la commune d'Artigues-près-Bordeaux et s'effectue pour l'année scolaire.

Ce service est gratuit et strictement limité au nombre de places assises dans les bus selon le marché en cours.

Les inscriptions s'effectueront à partir du mois d'avril pour l'année scolaire suivante, uniquement pour les jours dont le besoin est réellement identifié pour les familles (lundi et/ou mardi et/ou jeudi et/ou vendredi) et selon les modalités d'inscriptions prévues.

L'enfant inscrit au bus ne peut pas bénéficier de l'accueil périscolaire, sans demande préalable auprès du service Education Enfance.

➤ Pour les collégiens :

Une carte de transport est remise à la famille au moment de l'inscription auprès du service éducation enfance.

Un forfait au mois est appliqué pour chaque carte.

Important :

**Pour les transports, la Mairie se laisse la possibilité, en accord avec le règlement intérieur, de suspendre l'utilisation à ce service pour les familles qui ne respecteraient pas leur engagement.**

## 3 – LES ACCUEILS PERISCOLAIRES

### 3-1 - LIEUX D'ACCUEIL ET HORAIRES

Un service d'accueil périscolaire est organisé par la commune dans chaque école maternelle et élémentaire.

L'accueil est assuré par des personnels d'animation brevetés, dans des conditions respectant les taux d'encadrement réglementaires.

Horaires :

Pour les Maternels : De 7h à 8h20 et de 16h30 à 19h

Pour les Elémentaires : De 7h à 8h25 et de 16h35 à 19h

### 3-2 - MODALITES D'INSCRIPTION ET D'ANNULATION

Ce service est ouvert à chaque élève des écoles maternelles et élémentaire de la commune, en priorité pour les parents qui travaillent.

Les parents qui ne travaillent pas ont la possibilité d'inscrire occasionnellement leurs enfants aux accueils périscolaires (ex : stages, retour à l'emploi...) en faisant une demande auprès du service Education Enfance.

Les réservations sont à effectuer dans la dernière semaine du mois en cours pour le mois suivant.

Les annulations peuvent se faire, au plus tard, le mercredi de la semaine précédant la date de fréquentation.

Important :

Toute inscription doit être strictement effectuée **via le kiosque**.

**Une majoration forfaitaire et journalière d'un montant de 10 euros sera appliquée aux familles n'ayant pas fait l'inscription préalable.**

## 4 – LES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH)

La Commune propose deux accueils de loisirs sans hébergement ALSH (mercredis et vacances scolaires) pour les 3-6 ans et 6-11 ans.

**Il est précisé que la Ville ne pourra autoriser aucun départ anticipé en dehors des heures précisées ci-après afin de respecter les temps d'activités des enfants.**

### 4-1 – LES MERCREDIS

#### 4-1-1 - LIEUX D'ACCUEIL ET HORAIRES

- ALSH Maternel : dans les locaux de l'école maternelle de la Plaine
- ALSH Élémentaire : dans les locaux des Petites Canailles

Les activités des mercredis s'effectuent de 9h à 17h avec une période d'accueil le matin entre **7h et 9h** et l'après-midi entre **17h et 19h**.

Les enfants peuvent être accueillis :

- **En journée**
- **En matinée avec repas**

L'enfant est à récupérer à partir de 13h30 jusqu'à 14h.

➤ **En après-midi sans repas.**

L'accueil des enfants s'effectue sur le créneau de 13h30 à 14h.

Les enfants sont à récupérer ensuite entre 17h et 19h.

### 4-1-2 – CAS DE L'ÉVEIL MULTI SPORT (EMS)

Les arrivées et départs se font dans les locaux des Petites Canailles. (ALSH)

Les séances s'effectuent **uniquement le matin** (demi-journée avec repas).

Les enfants devront arriver de 7h à 9h et repartir entre 13h30 et 14h.

Ce service est ouvert à chaque enfant de la commune d'Artigues-près-Bordeaux. Les pratiques d'éveil multi sport ont lieu sur les différents équipements sportifs de la ville.

Important :

Ce service est limité à **24 places**

La commission d'attribution appliquera une rotation des inscrits afin d'en faire profiter au plus grand nombre d'enfants.

Cette activité est encadrée par un Brevet d'Etat Sport. **L'engagement à cette activité sportive doit correspondre à un souhait de l'enfant qui devra être présent sur tout le cycle.**

### 4-1-3 - MODALITES D'INSCRIPTION ET D'ANNULATION DES MERCREDIS ET EMS

Ce service est ouvert à chaque enfant de la commune d'Artigues-près-Bordeaux, en priorité pour les parents qui travaillent pour l'ALSH.

L'annulation doit intervenir au plus tard le jour de la clôture d'inscription. (Selon le calendrier remis lors de l'inscription).

Important :

En cas de retard, il sera appliqué une pénalité d'un montant de 10 euros forfaitaire à la prestation au-delà de 14h pour les matinées et 19h pour les journées.

## 4-2 – LES VACANCES SCOLAIRES

### 4-2-1 - LIEUX D'ACCUEIL ET HORAIRES

➤ ALSH Maternel : Dans les locaux de l'école maternelle de la Plaine

➤ ALSH Elémentaire : Au château LESTRILLE

Les activités des ALSH s'effectuent de 9h à 17h avec une période d'accueil / le matin de 7h30 à 9h à et une période l'après-midi de 17h à 18h30.

Les enfants sont accueillis à la journée (avec repas).

➤ Pour les activités du Sport vacances : Les enfants devront arriver entre 8h et 9h et repartir entre 17h et 18h. Les arrivées et départs se font dans les locaux des Petites Canailles OU à la salle Nelson PAILLOU suivant les périodes.

#### Fermeture annuelle des structures

LES 2 ALSHS	SPORT VACANCES
La deuxième semaine des vacances de Noël	Les 2 semaines des vacances de Noël
<i>Les 2 premières semaines du mois d'août à partir de 2023. En cours de modification</i>	Tout le mois d'août

### 4-2-2 - MODALITES D'INSCRIPTION ET D'ANNULATION

Ce service est ouvert à chaque enfant de la commune d'Artigues-près-Bordeaux.

Un calendrier annuel comportant les dates de clôtures des inscriptions pour chaque période de vacances scolaires sera fourni à la rentrée scolaire.

L'annulation doit intervenir au plus tard le jour de la clôture d'inscription. (Selon le calendrier remis lors de l'inscription)

Important :



En cas de retard après les temps d'accueils, il sera appliqué une pénalité d'un montant de 10 euros forfaitaire à la prestation au-delà de 18h pour le sport vacances et 18h30 pour les ALSH.

## 5 – LA RESTAURATION SCOLAIRE

La Commune propose un service de restauration pour l'ensemble des élèves des écoles maternelles et élémentaire.

Les élèves sont encadrés par les personnels ATSEMS et personnels d'animation pour les maternelles et par les personnels du service restauration et par les personnels d'animation pour les élèves de l'élémentaire.

### 5-1 - LIEUX D'ACCUEIL ET HORAIRES

Les repas se prennent au restaurant scolaire avec deux salles distinctes pour les maternels et pour les élémentaires.

- Pour les écoles maternelles : le repas s'effectue entre 11h35 et 13h35
- Pour l'école élémentaire : le repas s'effectue entre 11h50 – 13h40

### 5-2 - MODALITES D'INSCRIPTION ET D'ANNULATION

Ce service est ouvert à chaque élève des écoles maternelles et élémentaire de la Ville.

Les réservations se font au mois. La fin des réservations doit se faire 1 semaine avant la fin du mois, pour le mois suivant.

Les annulations peuvent se faire au plus tard, le mercredi de la semaine précédant la date de fréquentation.

## 6 – TARIFS, FACTURATION / PAIEMENT

### 6-1 - TARIFS

La Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde participe au financement des services périscolaires et des accueils de loisirs de la commune et au développement des projets pédagogiques des structures et du Projet éducatif de territoire (PEDT).

Les tarifs des structures relèvent d'une politique tarifaire commune pour toutes les activités du temps de l'enfant.

**Ces tarifs seront remis lors de l'inscription.**

Les tarifs pourront être révisés chaque année. Ces changements seront communiqués aux familles en amont des inscriptions.

### 6-2 - FACTURATION / PAIEMENT

La facturation est mensuelle.

La Direction des Finances Publiques envoie un avis de sommes à payer par courrier et une version dématérialisée est disponible sur le Kiosque famille dans l'espace individuel sécurisé.

Toute réservation non annulée dans les délais fixés sera facturée, sauf en cas de production d'un justificatif médical.

La facture est payable **en priorité par prélèvement automatique** (renseignements au service Education Enfance)

Ou :

- Par carte bancaire sur le site : [www.payfip.gouv.fr](http://www.payfip.gouv.fr)
- Par chèque à l'ordre du Trésor Public (voie postale)
- Par Cesu
- Par chèques vacances (ALSH, séjour)

## 7 – RESPECT DES REGLES DE BON FONCTIONNEMENT

### 7-1 – Règles de vie

Les enfants doivent se conformer aux règles de vie des différents services, avoir un comportement correct vis-à-vis du personnel encadrant et des autres enfants.

Les parents s'engagent à respecter les horaires d'ouverture et de fermeture des services.

Les parents et les enfants s'engagent à respecter ce règlement intérieur.

### 7-2 – Sanctions pour non-respect des règles de vie et des horaires de fonctionnement

En cas de non-respect des règles de vie (par l'enfant),

- Rappel du règlement à l'enfant par l'équipe d'animation
- Rappel du règlement à la famille par l'équipe d'animation
- Rencontre entre la famille et le directeur de l'ALSH
- Rencontre entre la famille et le responsable de service
- Avertissement écrit par l'autorité territoriale
- Exclusion temporaire de l'activité par écrit par l'autorité territoriale
- Exclusion définitive de l'activité notifiée par écrit par l'autorité territoriale.

L'inscription aux différents services implique l'acceptation complète du présent règlement.


## 9 – COORDONNEES DES SERVICES

### ➤ STRUCTURES D'ACCUEIL


#### Accueils périscolaires

- APS élémentaire du Parc/Les petites Canailles :  06 31 78 35 38

APS maternelle du Parc :


 06 25 41 55 78

APS maternelle de la Plaine :


 06 75 31 38 49

### **Accueils de loisirs**

ALSH Maternel la Plaine :

 06 75 31 38 49


ALSH Élémentaire :

 06 31 78 35 38

(Les Petites Canailles pour les mercredis, et le Château LESTRILLE pour les vacances scolaires)

### **SERVICE EDUCATION ENFANCE**

Hôtel de ville /nouvel accueil directement par le RDC du bâtiment :

 05 56 38 50 63



[scolarite@artigues-pres-bordeaux.fr](mailto:scolarite@artigues-pres-bordeaux.fr)

# PROJET PEDAGOGIQUE ÉLÉMENTAIRE

# 2022-2023

## Accueil de loisirs Périscolaires élémentaires

Petites canailles, Ecole élémentaire et Château Lestrille  
Artigues-près-Bordeaux

[alshapselementaire@artigues-pres-bordeaux.fr](mailto:alshapselementaire@artigues-pres-bordeaux.fr)

[06 31 78 35 38](tel:0631783538)

# SOMMAIRE

- ❖ LES SERVICES
- ❖ LES OBJECTIFS
- ❖ LE FONCTIONNEMENT
- ❖ LES RÈGLES DE VIE
- ❖ L'ÉVALUATION

# **LES SERVICES :**

## **1. L'accueil Périscolaire :**

L'accueil périscolaire est ouvert de 7h à 8h25 et de 16h35 à 19h.

Les enfants et le personnel encadrant utilisent les espaces suivants :

- Les petites Canailles,
- Le restaurant scolaire, les Préaux,
- Les cours de récréation.
- Les enfants disposent également de 4 blocs sanitaires (petite cour, grande cour et restaurant scolaire, petites canailles).

## **2. L'accueil de loisirs :**

L'accueil de loisirs est ouvert tous les mercredis pendant les périodes scolaires de 7h à 19h. Il se déroule aux petites canailles (allée du parc à Artigues-près-Bordeaux).

L'accueil de loisirs extrascolaire, pendant les vacances scolaires de 7h30 à 18h30. Il se déroule au château Lestrille (allée de Diane à Artigues-près-Bordeaux).

Les enfants et le personnel encadrant utilisent les espaces suivants :

- Les petites Canailles,
- Le restaurant scolaire, les Préaux,
- Les cours de récréation.
- Les enfants disposent également de 4 blocs sanitaires (petite cour, grande cour et restaurant scolaire, petites canailles).
- Salle omnisports, dojo, terrain synthétique
- Le parc de la mairie
- Le château Lestrille

## **3. La pause méridienne :**

La pause méridienne se déroule de 11h50 à 13h40. Il s'agit d'un temps de restauration pour les enfants, d'une part et d'un temps de jeux libres ou encadrés par les animateurs d'autre part. Le choix des enfants est la priorité de ce temps. Ils peuvent s'inscrire sur des activités à la plaine des sports (activités sportives ou jeux sportifs) ou aux petites canailles ou dans la BCD (activités manuelles, lecture, jeux de société). Ils peuvent également faire le choix de jouer librement avec leurs camarades.

# **LES OBJECTIFS DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE :**

Le projet éducatif est la base du fonctionnement des structures d'éducation populaire. Il définit les axes et orientations du projet politique, du PEDT, en cohérence avec les attentes des parents d'élèves et les cadres de la collectivité.

Le projet pédagogique est un outil obligatoire et indispensable pour tout accueil de mineurs. Il est l'application directe du projet éducatif de la structure. Il traduit

l'engagement d'une équipe pédagogique dans un temps et un cadre donné. Il doit donc être réajusté chaque année scolaire afin de répondre au mieux aux attentes des publics visés.

- I. Favoriser la solidarité et le soutien à la parentalité, Redonner une place aux familles au sein des parcours éducatifs de leurs enfants.
- II. Favoriser la complémentarité et la cohérence éducative sur les différents temps de l'enfants (temps libre : Familial, scolaire, périscolaire et associatif).
- III. Contribuer à la socialisation des jeunes publics et les amener vers plus de citoyenneté et d'éco-citoyenneté

## **LE PROJET PEDAGOGIQUE :**

- I. Favoriser la solidarité et le soutien à la parentalité, Redonner une place aux familles au sein des parcours éducatifs de leurs enfants :

### *1) Renforcer la lisibilité de l'offre éducative et mieux la valoriser :*

- Proposer des activités créatives et travailler autour du développement de l'imaginaire des enfants, quel que soit leur âge.
- Intégrer les enfants à la lecture des menus du restaurant scolaire par « Mes petits menu ». Pour les plus petits, création d'un imagier des aliments afin d'identifier le contenu de l'assiette et d'y prendre plaisir.
- Réalisation et conception de projets d'enfants (spectacle, jardin, mini séjour...)
- Création d'affiches afin de permettre aux enfants de raconter leur semaine sur les structures.
- Animer et valoriser de la vie des structures (photos des activités, des sorties, des spectacles, de la journée...) par le biais du site Facebook de la ville.
- Travailler en relation avec le service communication de la ville
- Mise en place d'un trombinoscope sur chaque période : périscolaire, mercredi et vacances.
- Affichage du planning d'activités sur les accueils de loisirs, à la semaine durant les vacances scolaires et affichage au mois pour les mercredis.

### *2) Favoriser la réussite scolaire de l'ensemble des enfants en y associant les familles :*

- Créer du lien avec tous les co-éducateurs de l'enfant (parents, enseignants, équipe d'animation).
- Mise en place de passerelles entre la maternelle, l'élémentaire et l'espace jeunes.
- Permettre à l'enfant de se sentir en sécurité et accompagné dans sa scolarité en prenant en individualisant les parcours éducatifs.
- Développer le partenariat avec les équipes enseignantes.

### *3) Accueillir et impliquer les parents dans la vie de la structure :*

- Favoriser les échanges avec les parents au moment des accueils du matin et du soir.
- Présence forte pendant l'accueil du soir pour répondre aux attentes des familles.
- Mise en place de boîte à idées sur les structures
- A tour de rôle et sur une après-midi, inviter les parents à venir parler de leurs métiers aux enfants.

#### *4) Développer des espaces et moments de parole et d'échange pour les familles :*

- Mis en place des fêtes des ALSH durant l'été et les petites vacances.
- Mise en place de temps fort (soirée de fin d'été, repas type auberge espagnol, jeux de société favorisant la relation parent/enfant...).
- Organisation de porte ouverte en décembre et en juin.

## II. Favoriser la complémentarité et la cohérence éducative sur les différents temps de l'enfants (temps libre : Familial, scolaire, périscolaire et associatif :

### *1) Favoriser l'adaptation des structures et des activités en fonction des attentes et des besoins des enfants et de leurs familles :*

- Laisser le choix à l'enfant (de faire, ne pas faire ou ne rien faire).
- Ecole multisports (EMS). Faire découvrir de nouveaux sports aux enfants en transmettant des valeurs liées aux sports (fair-play, respect)
- Respecter les besoins des enfants en variant les temps (calme, libre, activité, durée...).
- Adapter l'activité à l'enfant en fonction de ses capacités.

### *2) Améliorer et renforcer les relations entre tous les partenaires, mettre en place un mode de communication bienveillant :*

- Travailler en partenariat avec des associations qui enrichissent le savoir-faire et les connaissances des équipes d'animation (activités scientifiques et techniques, club nature, théâtre, musique...).
- Sensibiliser les enfants sur la faune et la flore par l'intermédiaire d'un club nature (en partenariat avec l'UFCV et le département de la Gironde) qui se déroule toutes les deux semaines lors de l'accueil de loisirs des mercredis.
- Travailler en relation étroite avec la médiathèque, afin de proposer un axe culturel riche (livre, album, projection, musique, jeu vidéo, atelier numérique...).

### *3) Harmoniser la cohabitation et les règles de vie au sein des espaces partagés :*

- Mettre en place des rituels d'hygiène avec les enfants (tirer la chasse d'eau, essuyage, lavage des mains avec le savon, lavage des dents...).
- Création des règles de vie communes : enfants/animateurs...

### *4) Encourager la coopération et la collaboration autour de projets communs :*

- Proposer à l'ensemble des enfants des activités variées.
- Inciter l'équipe d'animation à faire découvrir leur passions, cultures, ...
- Développer des projets avec la médiathèque, le CCAS, club nature, ...
- Aider l'enfant à s'approprier son lieu de vie : aménagement des espaces et décoration (fresque murale, suspension, ...).

### *5) Proposer des outils de développement alliant connaissance, apprentissage, découverte et amenant vers l'autonomie :*

- Création d'ateliers informatique pour sensibiliser les enfants, au bon usage de l'outil internet.
- Créer un journal de l'ALSH



- Activité affichée et les enfants s'inscrivent en arrivant le matin.
- Toujours proposer, jamais obliger => proposer une activité alternative type lecture / dessins.

### III. Contribuer à la socialisation des jeunes publics et les amener vers plus de citoyenneté et d'éco-citoyenneté :

#### 1) *Accompagner et encourager une éducation au développement durable et une éco-citoyenneté active :*

- Développer le tri-sélectif en créant des poubelles de couleur identifiable par tous.
- Améliorer le respect et la connaissance de la faune et de la flore qui nous entoure.
- Créer un jardin, développer des grands jeux en rapport avec le développement durable.

#### 2) *Développer le sens des responsabilités dès le plus jeune âge :*

- Accroître le rôle et la responsabilisation des plus grands (distribution du goûter, aider les plus petits, installation de jeu...).
- Développer la prise de conscience, le respect et la civilité.

#### 3) *Promouvoir des modes d'expression individuelles et/ou collective et permettre l'expérimentation de la démocratie :*

- Mettre en place des outils pour faciliter la participation active : boîte à idée, bâton de parole...
- Instaurer régulièrement des temps de parole et d'échange pour favoriser la libre expression des enfants
- Mettre en place un système de vote pour le choix des activités, des sorties pour les plus grands. Quant au plus petits, à l'aide de pictogramme simple de type soleil nuage, expression visage, ils pourront également exprimer leurs choix.

#### 4) *Sensibiliser au « mieux vivre ensemble » sur et/ou à l'extérieur du territoire :*

- Apprendre à connaître l'autre pour combattre les préjugés, l'intolérance et favoriser l'ouverture à l'autre (jeux collectifs, échange famille...).
- Organiser des temps de parole sur des problématiques d'intolérance et les différences.
- Développer des passerelles avec les structures voisines autour de projets communs (le multi-accueil/école maternelle/école primaire...).
- Développer les passerelles avec l'espace jeunes, le CCAS, la médiathèque, les EHPAD, l'ITEP l'Hirondelle, association sportive et le Cuvier de Feydeau.
- Favoriser la découverte de son territoire et environnement proche par le biais de sorties pédagogiques.

#### 5) *Renforcer l'égalité des chances, la lutte contre les discriminations et le respect des valeurs de la République :*

- Découverte de manière ludique, des principales valeurs de la démocratie française : Liberté, Égalité, Fraternité.
- Mixer les enfants (âges, filles/garçons, handicap, culture...) afin de favoriser la tolérance, le respect et le vivre ensemble.
- Mise en place d'une école multisport (le mercredi matin) et d'activité sport vacances (durant les petites vacances) encadré par les animateurs sportifs de la ville.

- Proposer un panel riche et varié d'activités (motrice, culturelle, sportive, scientifique, culinaire, nature...).
- Favoriser la découverte des différentes cultures (région, pays) à travers des activités, des repas à thème...

*6) Favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap, accompagner et former les équipes à cet accueil :*

- Accueil des familles et rencontre avec l'enfant en amont du premier jour d'accueil.
- Mise en place d'un protocole d'accueil.
- Embauche d'un animateur(trice) en plus pour permettre l'accueil des enfants nécessitant un accompagnement particulier.
- Formation et sensibilisation de l'équipe d'animation.

**Les « autres » moyens :**

Afin de mettre en œuvre ces objectifs éducatifs et pédagogiques plusieurs moyens sont mobilisés par la ville :

L'ensemble de l'équipe d'animation respecte le cadre réglementaire fixé par l'état au niveau des diplômes et des taux d'encadrement, soit :

- Un animateur pour dix-huit enfants sur les temps périscolaires du lundi/mardi/jeudi et vendredi ;
- Un animateur pour quatorze enfants le mercredi
- Un animateur pour douze enfants durant les petites et grandes vacances.

**Les moyens humains :**

- Un responsable du service enfance titulaire de la FPT
- Un directeur des accueils de loisirs élémentaire péri et extrascolaire titulaire de la FPT.
- Un directeur adjoint des accueils de loisirs élémentaire péri et extrascolaire titulaire de la FPT.
- Quatre adjoints d'animation titulaires de la fonction publique territoriale, quatre animateurs vacataires à l'année qui interviennent sur les différents temps périscolaire et extrascolaire. Leur emploi du temps est complété par l'encadrement du temps méridien.
- Une animatrice STAPS pour l'encadrement de l'éveil multisports et du sport vacances
- Des intervenants associatifs ponctuels qui proposent des activités de découverte (nature, musique, théâtre...) sur les accueils périscolaires du soir, des mercredis et les vacances scolaires.
- Des animateurs vacataires (brevetés ou stagiaires) recrutés durant les vacances pour remplacer les animateurs permanents en congés.

**Les ressources mobilisables :**

- Nombreux équipement pour une pratique sportive en loisirs, salle omnisports, terrains de football (Plaine des sports), dojo, boulodrome, courts de tennis, parcours pédestre, city stade, piste cyclable, étang...
- Le cuvier de Feydeau où il est possible de pratiquer les arts plastiques, de la musique et de la danse.
- La médiathèque.
- Un tissu associatif riche réparti dans six secteurs : sport, culture, solidarité, loisirs, économie et bien être.
- Des véhicules : le bus de la commune de 36 places et deux minibus 9 places.

**Les moyens financiers :**

- Les structures Enfances- Jeunesse bénéficient annuellement d'un budget spécifique pour le développement des actions éducatives :
- Les fournitures pédagogiques et le petit matériel.
- Les frais d'activités et les prestataires.
- L'alimentation.
- Les dépenses de personnel.
- Les transports.
- Les assurances.
- Les produits pharmaceutiques.

## **LE FONCTIONNEMENT**

### **1. Journée type de l'accueil de loisirs élémentaire au château Lestritte.**

#### *L'accueil du matin :*

- L'accueil des enfants se fait de 7h30 à 9h pendant les vacances scolaires. La salle des miroirs et la salle Marie Thérèse Eyquem sont utilisées pour l'accueil du matin. Organisation de l'espace en différents coins (lecture, jeux de constructions, lecture, jeux de sociétés).
- L'animateur a pour prérogative d'accueillir les enfants de manière à les intégrer au mieux à la structure.
- L'animateur doit inscrire les enfants sur la fiche de présence.
- L'animateur doit communiquer avec les parents afin d'avoir un maximum d'information sur les enfants accueillis.

#### *Les activités du matin :*

- De 9h à 9h15, présentation des activités de la matinée et des règles de vie.
- Interaction entre les enfants et les animateurs pour l'inscription aux activités, les questions diverses et le rappel des règles.
- L'animateur doit être le plus précis possible pour retranscrire au mieux le contenu et le but de l'activité qu'il dirige. Il donne le ton de la matinée en en faisant un moment vivant.
- De 9h15 à 11h, mise en place des activités. Ce sont des activités artistiques, manuelles, sportives, ....
- L'enfant fait les choix de son activité. L'enfant peut changer d'activité si celle-ci ne lui convient pas. Il n'y a pas de tranche d'âge définie pour les activités. Un enfant de 6 ans peut suivre la même activité qu'un enfant de 10 ans.
- L'animateur dresse la liste des enfants qui suivent l'activité qu'il mène. Il décrit son activité avec précision et donne envie aux enfants de la suivre en étant dynamique et enjoué. L'animateur aide à l'intégration des plus petits afin qu'ils puissent suivre l'activité de la même manière que les plus grands. Il est le garant du bon déroulement et de la sécurité de son activité.
- De 11h à 11h15, rangement du matériel utilisé et nettoyage des espaces utilisés lors de l'activité.

- L'enfant aide au rangement et au nettoyage.
- L'animateur est l'élément moteur de ce temps. Il coordonne, range et nettoie. Il transmet des valeurs de partage des tâches et de travail collectif.
- De 11h15 à 11h30, temps libre.
- Les enfants est libre de jouer à un jeu de société, de dessiner, de lire, ....
- L'animateur se poste de manière à gérer le groupe dont il a la charge.

### *Le temps du repas :*

- De 11h30 à 11h40, préparation au trajet en bus jusqu'au restaurant scolaire (passe au toilette).
- Les enfants récupèrent leurs affaires et se mettent en rang afin de monter dans le bus.
- Les animateurs veillent au bon déroulement de ce moment. Ils comptent les enfants et les font se mettre deux par deux.
- De 11h45 à 12h, trajet en bus du château Lestrille au restaurant scolaire.
- Les enfants sont attachés et parlent calmement afin de ne pas gêner le chauffeur.
- Les animateurs vérifient que chacun est attaché et se répartissent de manière à occuper les points stratégiques du bus.
- De 12h à 13h, temps de restauration puis de jeu libre dans la cour de récréation.
- Les enfants se lavent les mains et s'installent à table. Ils déjeunent, débarrassent leurs plateaux puis vont se laver les mains. Ils peuvent ensuite se diriger dans la cour avec les animateurs.
- Les animateurs déjeunent avec les enfants. Ils veillent à éviter le gaspillage alimentaire et à ce que les enfants se tiennent correctement à table. Une fois le repas terminé, ils accompagnent les enfants dans la cour pour des jeux libres.
- Favoriser l'échange entre enfants.
- 13h, départ du bus vers le château Lestrille.
- Les enfants récupèrent leurs affaires et se mettent en rang afin de monter dans le bus.
- Les animateurs veillent au bon déroulement de ce moment. Ils comptent les enfants et les font se mettre deux par deux.
- De 13h15 à 14h les enfants sont en jeu libre, il s'agit d'un temps calme. Le temps calme sert à faire la transition entre le matin et l'après-midi. Il s'organise en différents groupes répartis dans les différentes salles de la structure (temps de pause des animateurs par roulement sous la surveillance des autres animateurs).

### *Les activités de l'après-midi :*

- 14h, début des activités de l'après midi
- L'enfant fait les choix de son activité. L'enfant peut changer d'activité si celle-ci ne lui convient pas. Il n'y a pas de tranche d'âge définie pour les activités. Un enfant de 6 ans peut suivre la même activité qu'un enfant de 10 ans.
- L'animateur dresse la liste des enfants qui suivent l'activité qu'il mène. Il décrit son activité avec précision et donne envie aux enfants de la suivre en étant dynamique et enjoué. L'animateur aide à l'intégration des plus petits afin qu'ils puissent suivre l'activité de la même manière que les plus grands. Il est le garant du bon déroulement et de la sécurité de son activité.

### *Le temps du goûter :*

- 16h, Fin des activités.
- Rangement du matériel et nettoyage des espaces utilisés lors de l'activité.
- L'enfant aide au rangement et au nettoyage.
- L'animateur est l'élément moteur de ce temps. Il coordonne, range et nettoie. Il transmet des valeurs de partage des tâches et de travail collectif.
- 16h15, goûter
- Les enfants se lavent les mains et aident à la mise en place du goûter qui se prendra à l'intérieur si le temps ne permet pas de s'installer à l'extérieur. A la fin du goûter, les enfants rangent et se lavent les mains.
- Les animateurs mettent en place le goûter et coordonnent les enfants pour les différentes tâches demandées (mettre les papiers à la poubelle, débarrasser les verres, nettoyer la salle).

### *L'accueil du soir :*

- 17h, Début de l'accueil du soir. Jusqu'à 18h30 pendant les vacances.
- Les enfants peuvent être en jeu libre intérieur ou extérieur.
- Les animateurs se répartissent de manière à veiller sur la sécurité des enfants. Un des animateurs s'occupe de l'accueil des parents. Ce temps sert de temps d'échange. Il est primordial pour la transmission des informations relatives à la journée de chaque enfant.
- L'animateur d'accueil, accueille les familles, fait un retour au parent sur la journée de son enfant.

## **2. Journée type de l'accueil périscolaire élémentaire :**

### *L'accueil du matin :*

- De 7h à 8h25, accueil des enfants aux petites canailles
- Les enfants choisissent leur lieu d'activité.
- Différents jeux sont mis à leur disposition.
- L'animateur d'accueil accueille les familles, badge les enfants et le note sur la feuille de pointage.
- A partir de 7h45 les enfants ont le choix de rester aux canailles ou d'aller sous le préau pour faire des activités
- Ils créent une ambiance chaleureuse et sont attentifs aux besoins et attentes des enfants.
- Planning affiché aux canailles et sous le grand préau.

### *Le temps de la pause méridienne :*

- De 11h50 à 13h40, c'est la pause méridienne.
- Les enfants se restaurent et sont ensuite libres de s'inscrire à une activité ou de jouer librement avec leurs camarades.
- Les animateurs veillent à la sécurité des enfants en se postant dans les différents points stratégiques des cours de récréation. Deux animateurs mèneront des activités à la plaine des sports pour l'un et aux petites canailles pour l'autre.

### *L'accueil du soir :*

De 16h35 à 19h, début de l'accueil périscolaire du soir.

Trois possibilités :

1. Les enfants sortent de l'école et rejoignent leurs parents au portail accompagnés de leurs enseignants.
2. Ils prennent le bus pour rentrer chez eux, les enfants sont accueillis sous le petit ou le grand préau par les animateurs accompagnateurs du bus.
3. Ils viennent à l'accueil périscolaire
  - Un animateur gère l'accueil des familles et le départ des enfants aux petites canailles
  - Cinq animateurs s'occupent de gérer les enfants qui prennent le bus,
  - Quatre animateurs accueillent les enfants au restaurant scolaire pour le goûter. Les animateurs notent les enfants sur la feuille de pointage.
  - De 17h30 à 18h30, c'est le temps des activités encadrées par les animateurs (sportives, culturelles ou artistiques.)
  - Les enfants choisissent les activités auxquelles ils veulent participer.
  - Un animateur est à l'accueil (petites canailles)
  - Un en jeux libres, (restaurant scolaire, cours de l'école, préaux)
  - Un en jeu calme, (petites canailles)
  - Un en accompagnement éducatif, (restaurant scolaire)
  - Deux en activités. (Plaine des sports, cours école, préaux, petites canailles)
  - De 18h30 à 19h, jeux libres aux petites canailles
  - L'accueil du soir est souvent un moment privilégié où les familles sont plus disponibles pour échanger avec l'équipe d'animation.
  - Les animateurs proposent des activités aux enfants.
  - Les animateurs sont attentifs à leurs besoins et font le lien avec les familles.

### **3. Journée type de l'accueil élémentaire des mercredis :**

#### *L'accueil du matin :*

- De 7h à 9h, accueil des enfants inscrits au centre et à l'EMS, aux petites canailles
- Les enfants choisissent leur lieu d'activité.
- Différents jeux sont mis à leur disposition.
- L'animateur d'accueil accueille les familles, badge les enfants et le note sur la feuille de pointage.
- A partir de 7h45 les enfants ont le choix de rester au canaille ou d'aller sous le préau pour faire des activités
- Ils créent une ambiance chaleureuse et sont attentifs aux besoins et attentes des enfants.
- A 9h les enfants sont répartis, les enfants inscrits à l'EMS partent au gymnase, les enfants du centre partent avec un animateur pour faire l'activité qu'ils ont choisie.

#### *Les activités du matin :*

- De 9h à 9h15, présentation des activités de la matinée et des règles de vie, les enfants inscrits à l'EMS partent au gymnase.
- Interaction entre les enfants et les animateurs pour l'inscription aux activités, les questions diverses et le rappel des règles.
- L'animateur doit être le plus précis possible pour retranscrire au mieux le contenu et le but de l'activité qu'il dirige. Il donne le ton de la matinée en en faisant un moment vivant.

- De 9h15 à 11h, mise en place des activités. Ce sont des activités artistiques, manuelles, sportives, ....
- L'enfant fait les choix de son activité. L'enfant peut changer d'activité si celle-ci ne lui convient pas. Il n'y a pas de tranche d'âge définie pour les activités. Un enfant de 6 ans peut suivre la même activité qu'un enfant de 10 ans.
- L'animateur dresse la liste des enfants qui suivent l'activité qu'il mène. Il décrit son activité avec précision et donne envie aux enfants de la suivre en étant dynamique et enjoué. L'animateur aide à l'intégration des plus petits afin qu'ils puissent suivre l'activité de la même manière que les plus grands. Il est le garant du bon déroulement et de la sécurité de son activité.
- De 11h à 11h15, rangement du matériel utilisé et nettoyage des espaces utilisés lors de l'activité.
- L'enfant aide au rangement et au nettoyage.
- L'animateur est l'élément moteur de ce temps. Il coordonne, range et nettoie. Il transmet des valeurs de partage des tâches et de travail collectif.
- De 11h15 à 11h50, temps libre.
- Les enfants est libre de jouer à un jeu de société, de dessiner, de lire, ....
- L'animateur se poste de manière à gérer le groupe dont il a la charge.

#### *Le temps du repas :*

- De 11h50 à 13h40, c'est la pause méridienne.
- Les enfants se restaurent et sont ensuite libres de s'inscrire à une activité ou de jouer librement avec leurs camarades.
- Les animateurs veillent à la sécurité des enfants en se postant dans les différents points stratégiques des cours de récréation.

#### *Les activités de l'après-midi :*

- 14h, début des activités de l'après midi
- L'enfant fait les choix de son activité. L'enfant peut changer d'activité si celle-ci ne lui convient pas. Il n'y a pas de tranche d'âge définie pour les activités. Un enfant de 6 ans peut suivre la même activité qu'un enfant de 10 ans.
- L'animateur dresse la liste des enfants qui suivent l'activité qu'il mène. Il décrit son activité avec précision et donne envie aux enfants de la suivre en étant dynamique et enjoué. L'animateur aide à l'intégration des plus petits afin qu'ils puissent suivre l'activité de la même manière que les plus grands. Il est le garant du bon déroulement et de la sécurité de son activité.

#### *Le temps du goûter :*

- 16h, Fin des activités.
- Rangement du matériel et nettoyage des espaces utilisés lors de l'activité.
- L'enfant aide au rangement et au nettoyage.
- L'animateur est l'élément moteur de ce temps. Il coordonne, range et nettoie. Il transmet des valeurs de partage des tâches et de travail collectif.
- 16h15, goûter

- Les enfants se lavent les mains et aident à la mise en place du goûter qui se prendra à l'intérieur si le temps ne permet pas de s'installer à l'extérieur. A la fin du goûter, les enfants rangent et se lavent les mains.
- Les animateurs mettent en place le goûter et coordonnent les enfants pour les différentes tâches demandées (mettre les papiers à la poubelle, débarrasser les verres, nettoyer la salle).

### *L'accueil du soir :*

- 17h, Début de l'accueil du soir. Jusqu'à 19h.
- Les enfants peuvent être en jeu libre intérieur ou extérieur.
- Les animateurs se répartissent de manière à veiller sur la sécurité des enfants. Un des animateurs s'occupe de l'accueil des parents. Ce temps sert de temps d'échange. Il est primordial pour la transmission des informations relatives à la journée de chaque enfant.
- L'animateur d'accueil, accueille les familles, fait un retour au parent sur la journée de son enfant.

## **REGLES DE VIE ET DE SECURITE**

- La sécurité physique, morale et affective de l'enfant sera assurée tout le long des temps de présence de celui-ci sur les structures.
- Les animateurs veillent à prendre les trousseaux de secours et vérifient leur contenu avant de partir.
- En cas de fortes chaleurs, les casquettes et le fait de boire régulièrement sont indispensables !
- L'animateur est le référent des enfants, il a un comportement et une attitude responsable, vigilante et exemplaire.
- Les règles de vie co-écrites avec les enfants et sont valables pour les enfants et l'équipe d'animation.
- L'équipe d'animation veillera à toujours avoir une tenue adaptée aux activités.
- Chaque enfant est différent avec ses possibilités et ses limites. Il arrive à l'accueil de loisirs à un stade de développement qui lui est propre. Il est aussi essentiel de prendre en considération ses particularités et son vécu dans l'organisation de l'accueil de loisirs.
- Le respect du cadre éducatif et la bienveillance sont les maîtres mots de notre métier.
- Les animateurs veillent au rangement des locaux et à leur fermeture (école, restaurant scolaire, petite canaille).
- Les missions des animateurs sont, de faire jouer les enfants, jouer avec les enfants, laisser jouer les enfants et donner à jouer aux enfants. Les animateurs passent de l'une à l'autre de leurs fonctions. Chacune et aussi important que l'autre.





PROJET PEDAGOGIQUE  
DE L'ACCUEIL DE LOISIRS MATERNEL  
2022-2023

Artigues-près-Bordeaux

[alshapsmaternel@artigues-pres-bordeaux.fr](mailto:alshapsmaternel@artigues-pres-bordeaux.fr)

## Sommaire

- *Les services*
- *Les objectifs*
- *Le Fonctionnement*
- *Les règles de vie*

## LES SERVICES.

### L'accueil périscolaire de la maternelle du parc :

Il est ouvert de 7h à 8h30 et de 16h30 à 19h. Il se situe au sein de l'école maternelle du parc. Les locaux sont partagés avec l'équipe éducative de l'école.

5 animateurs travaillent au sein de ce service (4 sur l'accueil périscolaire et 1 animateur rattaché au transport scolaire)

Les espaces utilisés sont les suivants :

- ✓ Hall d'accueil
- ✓ Salle de motricité
- ✓ 2 blocs sanitaires
- ✓ Aire de jeu extérieur

### L'accueil périscolaire de la maternelle de la plaine :

Il est ouvert de 7h à 8h30 et de 16h30 à 19h. Il se situe au sein de l'école maternelle de la plaine. Les locaux sont partagés avec l'équipe éducative de l'école.

4 animateurs travaillent au sein de ce service (3 sur l'accueil périscolaire et 1 animateur rattaché au transport scolaire)

Les espaces utilisés sont les suivants :

- ✓ Hall d'accueil
- ✓ Salle de motricité
- ✓ Salle périscolaire
- ✓ 1 bloc sanitaire
- ✓ Aire de jeu extérieur

### L'accueil de loisirs de la plaine :

Il est ouvert tous les mercredis de 7h à 19h en période scolaire et de 7h30 à 18h30 durant les vacances scolaires. Cet accueil s'effectue au sein de l'école maternelle de la plaine. Les espaces sont mutualisés avec l'école maternelle de la plaine.

Les espaces utilisés sont les suivants :

- ✓ Hall d'accueil
- ✓ Salle de motricité
- ✓ Salle périscolaire
- ✓ Salles de classes
- ✓ 2 blocs sanitaires
- ✓ 2 dortoirs
- ✓ Aire de jeu extérieur

### La pause méridienne

La pause méridienne se déroule de 11h35 à 13h35. Il s'agit d'un temps de restauration pour les enfants, d'une part et d'un temps de jeux libres.

Ce temps est encadré par les animateurs et les Atsems. 2 animateurs pour la maternelle de la plaine et 3 pour la maternelle du parc. Les animateurs ont en charge le temps de restauration ainsi que l'aide à la sieste pour les petites sections (aide au déshabillage et coucher des enfants)

## LES OBJECTIFS

### Le projet éducatif de territoire (PEDT)

Le PEDT c'est un engagement, une démarche politique qui vise à mettre de la cohérence sur le territoire. Il définit la politique éducative élaborée en fonction des problématiques du territoire d'Artigues-près-Bordeaux, des enfants et des familles qui y vivent. C'est une concertation entre les acteurs qui participent à la vie de l'enfant et du jeune.

C'est également une feuille de route stratégique avec les intentions déclinées pour l'année de la durée du PEDT (3ans). Ce sont les axes de travail, les axes de progression, les intentions éducatives et pédagogiques avec des objectifs réalisables dans la temporalité des 3 ans.

- I. Contribuer à la socialisation des jeunes publics et les amener vers plus de citoyenneté et d'écocitoyenneté.
- II. Favoriser la complémentarité et la cohérence éducative sur les différents temps de l'enfant (temps libre/famille/école).
- III. Favoriser le soutien à la parentalité et faciliter la mise en place des familles au sein des parcours éducatifs de leurs enfants.

### Le projet pédagogique

- I. **Contribuer à la socialisation des jeunes publics et les amener vers plus de citoyenneté et d'écocitoyenneté.**

#### *1) Accompagner et encourager une éducation au développement durable et une écocitoyenneté active :*

- Développer le tri-sélectif en créant des poubelles de couleur identifiable par tous.
- Améliorer le respect et la connaissance de la faune et de la flore qui nous entoure.
- Approche ludique par la création d'un jardin, de grands jeux,...

## *2) Développer le sens des responsabilités dès le plus jeune âge :*

- Accroître le rôle et la responsabilisation des plus grands (distribution du goûter, aider les plus petits, installation de jeu...).
- Développer la prise de conscience, le respect et la civilité.

## *3) Promouvoir des modes d'expression individuelles et/ou collective et permettre l'expérimentation de la démocratie :*

- Mettre en place des outils pour faciliter la participation active : boîte à idée, bâton de parole...
- Instaurer régulièrement des temps de parole et d'échange pour favoriser la libre expression des enfants
- Mettre en place un système de vote pour le choix des activités, des sorties pour les plus grands. Quant au plus petits, à l'aide de pictogramme simple de type soleil nuage, expression visage, ils pourront également exprimer leurs choix.

## *4) Sensibiliser au « mieux vivre ensemble » sur et/ou à l'extérieur du territoire :*

- Apprendre à connaître l'autre pour combattre les préjugés, l'intolérance et favoriser l'ouverture à l'autre (jeux collectifs, échange famille...).
- Organiser des temps de parole sur des problématiques d'intolérance et les différences.
- Développer des passerelles avec les structures voisines autour de projets communs (le multi-accueil/école maternelle/école primaire...).
- Développer les passerelles avec l'espace jeunes, le CCAS, la médiathèque, les EHPAD, l'ITEP l'hirondelle et le cuvier de Feydeau.

## *5) Renforcer l'égalité des chances, la lutte contre les discriminations et le respect des valeurs de la République :*

- Découverte de manière ludique, des principales valeurs de la démocratie française : Liberté, Égalité, Fraternité.
- Mixer les enfants (âges, filles/garçons, handicap, culture...) afin de favoriser la tolérance, le respect et le vivre ensemble.
- Proposer à l'ensemble des enfants des activités variées (motrice, culturelle, sportive, scientifique, culinaire, nature...).

## *6) Favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap, accompagner et former les équipes à cet accueil :*

- Accueil des familles et rencontre avec l'enfant en amont du premier jour d'accueil.
- Mise en place d'un protocole d'accueil.
- Présence d'un animateur (trice) en plus pour permettre l'accueil des enfants nécessitant un accompagnement particulier.
- Formation et sensibilisation de l'équipe d'animation.

## **II. Favoriser la complémentarité et la cohérence éducative sur les différents temps de l'enfant (temps libre/famille/école).**

### *1) Favoriser l'adaptation des structures et des activités en fonction des attentes et des besoins des enfants et de leurs familles :*

- Laisser le choix à l'enfant (de faire, ne pas faire ou ne rien faire).
- Respecter les besoins des enfants en variant les temps (calme, libre, activité, durée...).
- Adapter l'activité à l'enfant en fonction de ses capacités.

### *2) Améliorer et renforcer les relations entre tous les partenaires, mettre en place un mode de communication bienveillant :*

- Travailler en partenariat avec des associations qui enrichissent le savoir-faire et les connaissances des équipes d'animation (activités scientifiques et techniques, club nature, théâtre, musique...).
- Travailler en relation étroite avec la médiathèque, afin de proposer un axe culturel riche (livre, album, projection, musique, jeu vidéo, atelier numérique...).

### *3) Harmoniser la cohabitation et les règles de vie au sein des espaces partagés :*

- Mettre en place des rituels d'hygiène avec les enfants (tirer la chasse d'eau, essuyage, lavage des mains avec le savon, lavage des dents...).
- Création des règles de vie communes : enfants/animateurs...

### *4) Encourager la coopération et la collaboration autour de projets communs :*

- Proposer à l'ensemble des enfants des activités variées.
- Inciter l'équipe d'animation à faire découvrir leurs passions, cultures, ...
- Développer des projets avec la médiathèque.
- Aider l'enfant à s'approprier son lieu de vie : aménagement des espaces et décoration (fresque murale, suspension, ...).

## **5) Favoriser le soutien à la parentalité et faciliter la mise en place des familles au sein des parcours éducatifs de leurs enfants.**

### *1) 2) Renforcer la lisibilité de l'offre éducative et parvenir à mieux la faire connaître :*

- Proposer des activités créatives et travailler autour du développement de l'imaginaire des enfants, quel que soit leur âge.
- Intégrer les enfants à la lecture des menus du restaurant scolaire par « Mes petits menu ». Pour les plus petits, création d'un imagier des aliments afin d'identifier le contenu de l'assiette et d'y prendre plaisir.
- Création d'affiches afin de permettre aux enfants de raconter leur semaine sur les structures.
- Animer et valoriser de la vie des structures (photos des activités, des sorties, des spectacles, de la journée...) par le biais du site Facebook de la ville.
- Travailler en relation avec le service communication de la ville

- Mise en place d'un trombinoscope sur chaque période : périscolaire, mercredi et vacances.
- Affichage du planning d'activités sur les accueils de loisirs, à la semaine durant les vacances scolaires et affichage au mois pour les mercredis.

### 2) Favoriser la réussite scolaire de l'ensemble des enfants en y associant les familles :

- Créer du lien avec tous les co-éducateurs de l'enfant (parents, enseignants, équipe d'animation).
- Mise en place de passerelles entre la maternelle, l'élémentaire et le multi-accueil.
- Permettre à l'enfant de se sentir en sécurité et accompagné dans sa scolarité en prenant en individualisant les parcours éducatifs.
- Développer le partenariat avec les équipes enseignantes.

### 3) Accueillir et impliquer les parents dans la vie de la structure :

- Favoriser les échanges avec les parents au moment des accueils du matin et du soir.
- Présence forte pendant l'accueil du soir pour répondre aux attentes des familles.
- Mise en place de boîte à idées sur les structures
- A tour de rôle et sur une après-midi, inviter les parents à venir parler de leurs métiers aux enfants.

### 4) Développer des espaces et moments de parole et d'échange pour les familles :

- Mis en place des fêtes des ALSH durant l'été et les petites vacances.
- Mise en place de temps fort (soirée de fin d'été, repas type auberge espagnol, jeux de société favorisant la relation parent/enfant...).
- Organisation de portes ouvertes en décembre et en juin.

### Les « autres » moyens :

Afin de mettre en œuvre ces objectifs éducatifs et pédagogiques plusieurs moyens sont mobilisés par la ville :

L'ensemble de l'équipe d'animation respecte le cadre réglementaire fixé par l'état au niveau des diplômes et des taux d'encadrement, soit :

- Un animateur pour 14 enfants sur les temps périscolaires du lundi/mardi/jeudi et vendredi ;
- Un animateur pour 10 enfants le mercredi
- Un animateur pour 8 enfants durant les petites et grandes vacances.
- 

### Les moyens humains :

- 1 responsable du service enfance titulaire de la FPT
- 1 directeur des accueils de loisirs élémentaire péri et extrascolaire titulaire de la FPT.
- 1 directrice adjointe des accueils de loisirs élémentaire péri et extrascolaire titulaire de la FPT.
- 3 adjoints d'animation titulaires de la fonction publique territoriale, 4 animateurs vacataires à l'année qui interviennent sur les différents temps périscolaire et extrascolaire. Leur emploi du temps est complété par l'encadrement du temps méridien.
- Des intervenants associatifs ponctuels qui proposent des activités de découverte (nature, musique, théâtre...) sur les accueils périscolaires du soir, des mercredis et les vacances scolaires.

- Des animateurs vacataires (brevetés ou stagiaires) recrutés durant les vacances pour remplacer les animateurs permanents en congés.

### Les ressources mobilisables :

- Nombreux équipement pour une pratique sportive en loisirs, salle omnisports, terrains de football (Plaine des sports), dojo, boulodrome, courts de tennis, parcours pédestre, city stade, piste cyclable, étang...
- La médiathèque.
- Un tissu associatif riche réparti dans six secteurs : sport, culture, solidarité, loisirs, économie et bien être.
- Des véhicules : le bus de la commune de 36 places et deux minibus 9 places.

### Les moyens financiers :

- Les structures Enfances- Jeunesse bénéficient annuellement d'un budget spécifique pour le développement des actions éducatives :
- Les fournitures pédagogiques et le petit matériel.
- Les frais d'activités et les prestataires.
- L'alimentation.
- Les dépenses de personnel.
- Les transports.
- Les assurances.
- Les produits pharmaceutiques.



## LE FONCTIONNEMENT

Horaires	Activités	Participants	Rôle de l'animateur
7h-9h (7h30-9h durant les vacances scolaires)	Accueil du matin Individualisé et échelonné	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Accompagnement des enfants jusqu'en salle d'activité pour une meilleure intégration dans la structure</li> <li>✓ Pour l'aider à se rassurer, l'enfant peut prendre son doudou</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Créer un climat chaleureux et sécurisant afin de faciliter la séparation parents/enfants</li> <li>✓ Etre à l'écoute des familles et des enfants</li> <li>✓ Inscription des enfants sur le listing</li> </ul>
9h-9h20	Temps d'échange et présentation des activités du jour	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mise en place de petites chansons, comptines</li> <li>✓ Prise de parole des enfants</li> <li>✓ Rappel des règles de vie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Dirige ce temps d'expression et fait « vivre » ce moment</li> <li>✓ Positionnement au sein du groupe d'enfants pour favoriser l'écoute</li> </ul>
9h20-9h30	Choix de l'activité par les enfants	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Après sensibilisation, choix de l'activité par l'enfant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Inscription des enfants sur la feuille activité du jour, pour un meilleur retour aux familles le soir</li> </ul>
9h30-10h30	Temps d'activité (manuelle, sportive, culturelle,...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Les activités sont réalisées en petits groupes sauf pour les grands jeux</li> <li>✓ Les activités pourront se faire communément à plusieurs tranches d'âges</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Permettre l'intégration des plus petits dans les tranches d'âges supérieures</li> <li>✓ Veiller et participer au bon déroulement de l'activité</li> </ul>
10h30-11h00	Rangement et nettoyage après chaque activité	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Le rangement fait parti intégrante de l'activité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Sensibiliser l'enfant au rangement</li> </ul>

11h00-11h25	Temps libre de l'enfant	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ L'enfant sera libre de jouer aux différents pôles de jeu mis en place (construction, coloriage, ...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Présence sur les points stratégiques afin de mieux gérer les groupes</li> </ul>
11h25-11h45	Hygiène	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Passage aux toilettes en petit groupe et lavage des mains</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Incite les enfants à répéter ces gestes de la vie quotidienne régulièrement</li> </ul>
11h45-13h00	Trajet jusqu'au restaurant scolaire  Temps de repas	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Les enfants sont libres s'installer à la table qu'ils souhaitent</li> <li>✓ Temps d'échange avec les animateurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ S'installe à table avec les enfants</li> <li>✓ Participe à la distribution du repas</li> <li>✓ Veille à respecter les éventuels PAI</li> </ul>
13h00-13h15	Départ échelonné du restaurant scolaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Départ des G1 pour le dortoir</li> <li>✓ Départ des G2/G3 pour le temps calme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Rappel des règles du temps calme</li> <li>✓ Installation du temps calme par les animateurs</li> </ul>
13h30-14h30	Temps calme	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Les enfants sont installés sur des tapis et des pôles de jeux calmes sont installés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Propose des jeux calmes aux enfants</li> <li>✓ Les animateurs se relaient pour effectuer leurs poses</li> </ul>
14h30-15h30	Temps d'activité (manuelle, sportive, culturelle,...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Les activités sont réalisées en petits groupes sauf pour les grands jeux</li> <li>✓ Les activités pourront se faire communément à plusieurs tranches d'âges</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Permettre l'intégration des plus petits dans les tranches d'âges supérieures</li> <li>✓ Veiller et participer au bon déroulement de l'activité</li> </ul>
15h30-16h00	Temps libre de l'enfant	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ L'enfant sera libre de jouer aux différents pôles de jeu mis en place (construction, coloriage, ...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Présence sur les points stratégiques afin de mieux gérer les groupes</li> </ul>

16h-16h30	Gouter	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ En distribuant et en participant au rangement, l'enfant sera acteur de ce temps</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Moment d'échange de la journée passée avec les enfants</li> </ul>
16h30-17h	Préparation pour le départ puis jeux libres	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Chaque enfant rassemble toutes ses affaires à son porte-manteau</li> <li>✓ Il peut jouer librement jusqu'à son départ</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Les animateurs veillent à ce que tout le rangement soit effectué</li> <li>✓ Joue avec les enfants sur le temps libre</li> </ul>
17h-19h	Accueil du soir individualisé et échelonné	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ L'enfant sera libre d'accéder aux différents pôles de jeux mis en place</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ L'animateur effectue un retour sur la journée de l'enfant aux familles</li> </ul>

# REGLES DE VIE ET DE SECURITE

- La sécurité physique, morale et affective de l'enfant sera assurée tout le long des temps de présence de celui-ci sur les structures.
- Les animateurs veillent à prendre les trousseaux de secours et vérifient leur contenu avant de partir.
- En cas de fortes chaleurs, les casquettes et le fait de boire régulièrement sont indispensables !
- L'animateur est le référent des enfants, il a un comportement et une attitude responsable, vigilante et exemplaire.
- Les règles de vie coécrites avec les enfants et sont valables pour les enfants et l'équipe d'animation.
- L'équipe d'animation veillera à toujours avoir une tenue adaptée aux activités.
- Chaque enfant est différent avec ses possibilités et ses limites. Il arrive à l'accueil de loisirs à un stade de développement qui lui est propre. Il est aussi essentiel de prendre en considération ses particularités et son vécu dans l'organisation de l'accueil de loisirs.
- Le respect du cadre éducatif et la bienveillance sont les maîtres mots de notre métier.
- Les animateurs veillent au rangement des locaux et à leur fermeture.
- Les missions des animateurs sont, de faire jouer les enfants, jouer avec les enfants, laisser jouer les enfants et donner à jouer aux enfants. Les animateurs passent de l'une à l'autre de leurs fonctions. Chacune et aussi important que l'autre.